RCS : CARCASSONNE
Code greffe : 1101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00495
Numéro SIREN : 823 398 722
Nom ou dénomination : ABELLA - MABAYA

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2019 sous le numéro de dépôt 1067

Greffe du tribunal de commerce de CARCASSONNE
34 rue de Strasbourg 11890 CARCASSONNE CEDEX 9
09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00
Téléphone : 04.68.11.27.30
www.greffe-tc-carcassonne.fr - www.infogreffe.fr

SC/2016 B 00495
ABELLA - MABAYA
HAMEAU GANGUISE
11400 MAS-SAINTES-PUELLES

Nos références : SC/2016 B 00495

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

Concernant la société :

Société par actions simplifiée ABELLA - MABAYA

HAMEAU GANGUISE
11400 MAS-SAINTES-PUELLES

SIREN : 823 398 722
N° de gestion : 2016 B 00495

Le greffier soussigné constate le 23/05/2019 le dépôt, enregistré sous le numéro 2019/1067, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2018

Récépissé délivré le 23/05/2019
Le greffier
Maître Simon MAUREL

TRIBUNAL DE COMMERCE CARCASSONNE

Papier issu de forêts gérées durablement - FSC - Doc Direct (273)

SASU ABELLA MABAYA
AU CAPITAL DE 100 EUROS
Hameau Ganguise
11400 MAS SAINTES PUELLES
SIREN 823 398 722

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 MARS 2019

L'associée unique a pris la résolution suivante concernant l'affectation du résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2018** et comportant **12 mois** d'activité.

RESOLUTION

Le résultat déficitaire est affecté de la façon suivante :

- Au compte « report à nouveau » pour **94 €**

Fait à MAS SAINTES PUELLES le 21/03/2019

La Présidente

VALLEE Christel

CERTIFIE CONFORME

Certifié conforme

TELEDEC.fr
Partenaire EDI agréé par l'État

ABELLA-MABAYA

Liasse fiscale 2018

Exercice comptable du 01/01/2018 au 31/12/2018

Version de travail éditée le 21/03/2019

cerfa N° 10956 * 20
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2018
Adapté pour la télé-déclaration par TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ABELLA-MABAYA - SIREN : 823398722 — Néant ☐ *

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 14

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2018 Net 3	Exercice N-1 clos le 31/12/2017 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028		030		
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	Total I (5)		044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052		
	STOCKS Marchandises*		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres* (3)	072	4	074	4	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	3 312	086	3 312	3 481
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	3 316	098	3 316	3 481
	Total général (I + II)		110	3 316	112	3 316	3 481

CERTIFIE CONFORME

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	100	100
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	310	
	Résultat de l'exercice	136	-94	310
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	316	410
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169)	172	3 000	3 071
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	3 000	3 071
	Total général (I + II + III)	180	3 316	3 481

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

cerfa N° 10957 * 20 — ② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD 2018 — Adapté pour la télé-déclaration par TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A-*bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise ABELLA-MABAYA - SIREN : 823398722 — Néant ☐*

A — RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31/12/2018 (1)	Exercice N-1 clos le 31/12/2017 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue : biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Production vendue : services*	dont export et livraisons intracommunautaires	217	218	29 946	38 165
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	29 946	38 165
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	2 134	1 166
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : ..... — immobilier : .....)			242	27 649	33 353
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243 172	244	172	168
	Rémunérations du personnel*			250		1 600
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		1 400
	Dotations aux amortissements*			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259	262		
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	29 955	37 687
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I − II)				270	-9	478
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		7
	Charges exceptionnelles (VI) (dont amort. souscription PME innov. (217 octies) ..... dont amort. 25% constructions nouvelles (39 quinquies D) .....)			300	85	90
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306		71
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	-94	310

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice de l'année N col. 1, le déficit de l'année N col. 2 : 312 | 314 : 94

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*								316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318	
	Provisions non déductibles*								322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)								324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration (239 *sexies D*))	249							251	
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								998	
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								999	
Déductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									997
	Entreprise nouvelles (44. *sexies*)	986		Zone franche urbaine (44. *octies* et *octies A*)	987		Zones restructuration de la défense (44. *terdecies*)	127		Zones de revitalisation rurales (44. *quindecies*)	138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981		Jeune entreprise innovante (44. *sexies A*)	989		Bassin d'emploi à redynamiser (44. *duodecies*)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (44. *undecies*)	990		
	Divers* dont ZFA (44. *quaterdecies*)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)	655		350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2)									352				354 : 94
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)								356				
	Déficits antérieurs reportables :* .....dont imputés sur le résultat :												360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS (Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2)									370				372 : 94

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

cerfa N° 10958 * 20 ③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2018
Adapté pour la télé-déclaration par TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABELLA-MABAYA - SIREN : 823398722

Néant [X] *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1 :
2 :
3 :
4 :
5 :
6 :
7 :
8 :
9 :
10 :

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 *terdecies*).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

cerfa
N° 10959 * 20

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD 2018

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABELLA-MABAYA - SIREN : 823398722 — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	94
Total des déficits restant à reporter	870	94

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

cerfa N° 11483 * 19

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E-SD 2018
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise: ABELLA-MABAYA - SIREN : 823398722			Néant ☐*
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois	12
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		29 946
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		29 946
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	121		2 134
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125		26 929
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		720
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		29 783
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137		163
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117		

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Période de référence	024		160		
Date de cessation					

VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD *§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.*

cerfa N° 11622 *
Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2018
ADAPTE POUR LA TELE-DECLARATION PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐ *

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABELLA-MABAYA - SIREN : 823398722

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MADAME | Nom complet TISON

Nom marital VALLEE | % de détention 100 | Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 04/04/1961 | N° Département 59 | Commune MARQUETTE-EN-OSTREVANT | Pays

Adresse : HAMEAU GANGUISE

11400 MAS SAINTES PUELLES

Titre (2) | Nom complet

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

cerfa N° 11623 *

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(7) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2033-G-SD 2018
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant [X] *

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | ABELLA-MABAYA - SIREN : 823398722

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination |

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |

Adresse :

Forme juridique | Dénomination |

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |

Adresse :

Forme juridique | Dénomination |

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |

Adresse :

Forme juridique | Dénomination |

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |

Adresse :

Forme juridique | Dénomination |

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |

Adresse :

Forme juridique | Dénomination |

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention |

Adresse :

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

cerfa 15252*04

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFIP N° 2069-RCI-SD 2018
Adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.fr

Formulaire obligatoire

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Exercice du 01/01/2018 **au** 31/12/2018 **ou Année :**				
Dénomination de l'entreprise : ABELLA-MABAYA				Néant ☒
SIREN de l'entreprise	SIREN : 823398722	PME au sens communautaire	Cocher la case	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés		Cocher la case		
Groupes de sociétés	**Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :**			
	SIREN de la société déclarante			
	Dénomination de la société mère :			
	SIREN de la société mère			

I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)			
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 *undecies* A du CGI)			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat			
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7 %²] + [ligne 2 x 9 % ²] + [[ligne 3 x 6 %²] + [ligne 4 x 9 %²]] x 10/90 + ligne 5)-*(exercices 2016 ou 2018: utilisez le taux de 6% au lieu de 7%)*			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2		
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	3		
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	4		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés			

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 *sexies* du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 *quaterdecies* du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 *quindecies* du CGI)	
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III – CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

TELEDEC.fr
Partenaire EDI agréé par l'État

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : ABELLA-MABAYA

SIREN : 823398722

Attestation produite le 21/03/2019

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN